

■ UNE PROCÉDURE ADAPTÉE AU TYPE D'HABITAT

> POUR LES IMMEUBLES DE PLUS DE 6 LOGEMENTS :

Le gardien ou le référent en charge des déchets de l'immeuble devra centraliser les demandes des résidents. Lui seul est habilité à prendre les rendez-vous auprès du collecteur afin de limiter la gêne occasionnée par la tournée des bennes tout en limitant l'empreinte carbone.

Pour ce type d'habitat, aucune limitation de quantité ni de nombre de collectes ne s'applique.

> POUR LES HABITATS INDIVIDUELS OU LES IMMEUBLES COMPORTANT 6 LOGEMENTS AU PLUS :

Vous êtes invités à contacter directement le collecteur par téléphone pour une demande de rendez-vous, **dans la limite de 15 passages par an.**

QUEL QUE SOIT LE TYPE D'HABITAT, POUR QUE LES OBJETS ENCOMBRANTS SOIENT COLLECTÉS, VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT :

- PRENDRE UN RENDEZ-VOUS AU 01.60.43.51.96 ;
- OBTENIR LA VALIDATION DE L'OPÉRATEUR QUANT AU TYPE DE DÉCHETS À ÉVACUER ;
- SORTIR VOS DÉCHETS LE JOUR DU RENDEZ-VOUS, AVANT 8H ET INDIQUER LE NUMÉRO D'ENREGISTREMENT SUR LE TAS D'ENCOMBRANTS ;
- RESPECTER LES CONSIGNES DE BONNE PRÉSENTATION.

LES TAS D'ENCOMBRANTS NON DÉCLARÉS NE PEUVENT PAS ÊTRE COLLECTÉS PAR LES SERVICES DU SIETREM. LES CONTREVENANTS S'EXPOSENT À UNE VERBALISATION POUR DÉPÔT DE DÉCHETS SAUVAGES SUR VOIRIE.

■ LES OBJETS ENCOMBRANTS ACCEPTÉS À LA COLLECTE

Retrouvez la liste des déchets acceptés sur le site sietrem.fr.

0 800 770 061

Service & appel gratuits

www.sietrem.fr
info@sietrem.fr



Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30

NOUVEAUTÉ !

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

exclusivement **SUR RENDEZ-VOUS**



LES HABITANTS CONCERNÉS PEUVENT PRENDRE RENDEZ-VOUS, AU 01.60.43.51.96.

Ce nouveau service remplace la collecte mensuelle en porte-à-porte.

Conditions, règles de présentation, quantités et liste des déchets acceptés disponibles sur sietrem.fr.

0 800 770 061

Service & appel gratuits

www.sietrem.fr
info@sietrem.fr



Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30



■ UNE ORGANISATION ADAPTÉE À VOS BESOINS

Ce nouveau service permet de **pallier certaines difficultés rencontrées avec la collecte classique mensuelle en porte-à-porte** telles que les points de collecte imposants, les problématiques de salubrité liées au nombre important de déchets non conformes, le coût élevé du ramassage par les services de la ville des déchets non acceptés, la fréquence non adaptée aux besoins, le désordre généré par les fouilles intempestives...

Pour les habitats collectifs, ce nouveau système permet d'évacuer autant que de besoins les objets encombrants, ce qui présente l'avantage d'éviter le problème de stockage dans les locaux propriété des immeubles. En évacuant plus régulièrement les objets encombrants, la quantité à présenter sera moindre, ce qui limitera la gêne occasionnée sur le domaine public.



La collecte des objets encombrants sur rendez-vous vous permet de **BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ** de la part de l'opérateur. Celui-ci vous indique si les déchets que vous souhaitez évacuer sont acceptés à la collecte des encombrants. Si tel n'est pas le cas, l'opérateur vous orientera vers la solution adaptée au déchet en question.

CE SERVICE PERSONNALISÉ VOUS APPORTE PLUS DE SOUPLESSE ET DE LIBERTÉ. IL VOUS PERMET DE PLANIFIER LA DATE DE RENDEZ-VOUS EN FONCTION D'ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS ET PERSONNELS (déménagement, travaux, ménage de printemps...). Ainsi, le geste de tri et l'évacuation des déchets sont facilités.

■ LA MARCHÉ À SUIVRE ET LES CONSIGNES DE PRÉSENTATION

La collecte des encombrants sur rendez-vous s'adresse **UNIQUEMENT AUX PARTICULIERS QUI RÉSIDENT À CHELLES ET COUNTRY**. Ce service n'est pas accessible aux professionnels.

Les déchets encombrants doivent être accessibles directement aux équipes de collecte et ne doivent pas gêner la circulation des piétons ni des automobilistes.

LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE SPÉCIFIQUE RÉSERVÉ À LA PRISE DE RENDEZ-VOUS EST LE 01.60.43.51.96

L'OPÉRATEUR EST À VOTRE DISPOSITION DU LUNDI AU VENDREDI, ENTRE 9H ET 17H.

Lors de la prise de rendez-vous, plusieurs créneaux vous sont proposés par le collecteur, entre 72 heures et 15 jours à compter de la demande.

LE TYPE D'OBJETS À ÉVACUER VOUS SERA DEMANDÉ. AINSI, L'OPÉRATEUR S'ASSURERA QUE VOS DÉCHETS SONT CONFORMES AU RÈGLEMENT. LA QUANTITÉ AUTORISÉE S'ÉLÈVE À ENVIRON 1M³.

Votre présence n'est pas exigée lors de la collecte. **LES DÉCHETS DEVRONT ÊTRE PRÉSENTÉS LE JOUR DU RENDEZ-VOUS, AVANT 8H.**

Une fois le rendez-vous pris auprès du collecteur et après validation des déchets à évacuer, un numéro d'enregistrement vous sera communiqué par téléphone. Si vous possédez une adresse mail, une confirmation écrite vous sera adressée. **VOUS DEVREZ INDIQUER LE NUMÉRO D'ENREGISTREMENT SUR LE TAS D'ENCOMBRANTS.**

Un courriel vous sera envoyé à l'issue de la collecte pour vous confirmer la bonne prise en charge de vos déchets et vous faire part des éventuelles problématiques rencontrées (déchets non conformes, volume non respecté, déchets inaccessibles...).